



CENTRE HOSPITALIER  
EMILE MAYRISCH

Site Esch/Alzette:  
rue Emile Mayrisch  
L-4240 Esch/Alzette

Dudelange:  
rue de l'Hôpital  
L-3488 Dudelange

Nieder Korn:  
av de la liberté  
L-4602 Nieder Korn

B.P. 436  
L-4005 Esch/Alzette  
info@chem.lu

Centrale téléphonique  
(+352) 57 111

[www.chem.lu](http://www.chem.lu)



L'opération de la cataracte

## Introduction



Vous êtes atteint(e) de la cataracte et vous devez prochainement vous faire opérer afin de retrouver une meilleure vue.

L'opération est le seul traitement de la cataracte.

Cette brochure a pour but d'apporter quelques connaissances sur :

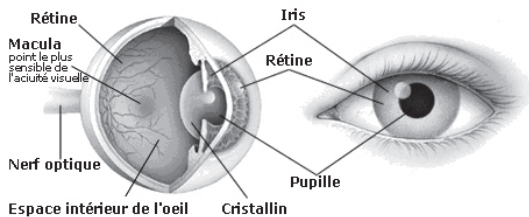
- votre pathologie
- l'opération
- le déroulement de votre séjour à l'hôpital

### Définition de la Cataracte.

La cataracte est une opacification du cristallin qui entraîne une diminution de la vision, l'impression de voir trouble et parfois double.

Pour ces raisons, il peut y avoir une dégradation de la qualité de vie (ex : difficulté à lire, regarder la télévision, se promener seul, conduire sa voiture...).

Il peut aussi y avoir une mise en danger pour la personne atteinte de cataracte (ex : chute) et pour autrui (ex : accident de circulation).



### Le traitement de la Cataracte.

L'opération consiste à retirer tout ou une partie du cristallin qui est opacifié, et à le remplacer par une lentille artificielle.

L'opération se pratique sous microscope,

généralement en anesthésie locale et dure environ 20 à 30 minutes. On opère un œil à la fois. Si besoin, l'opération du deuxième œil peut être effectuée 6 à 8 semaines après.

### L'évolution post opératoire.

Pas de douleur (dans 95% des cas).

Vision rapidement améliorée.

Les lunettes:

- Vous ne devez pas changer vos verres, même s'ils ne sont plus adaptés à la vision de l'œil opéré
- Votre vision va évoluer chaque jour et la cicatrisation ne sera complète qu'au bout de 2 mois. A ce moment, le médecin vous prescrira de nouveaux verres

Les soins de l'œil sont réduits

- à l'instillation de gouttes
- à l'application de pommade
- au port d'une protection oculaire

Lors de votre sortie, vous recevez un dépliant vous expliquant comment réaliser les soins de votre œil.

Si vous avez des fils, ils sont résorbables. Dans 60% des cas, il se produit une opacification de la capsule au cours des mois ou des années suivantes: c'est la cataracte secondaire.

Elle est traitée par laser en consultation ophtalmologique.

### L'hospitalisation.

C'est le médecin qui décide de la durée de votre séjour à l'hôpital. Elle peut varier de quelques heures à 48 heures.

### La préparation de l'œil, en vue de l'opération:

- instillation de gouttes
- pose d'un implant médicamenteux sous la paupière, qui n'occasionne ni gêne, ni douleur

### Habillage pour aller au bloc opératoire:

- toilette matinale: douche ou toilette au lavabo
- pour des raisons d'hygiène, ni vêtement personnel, ni bijoux ne sont tolérés
- retrait des prothèses dentaires, appareil auditif....
- pas de vernis à ongles
- port d'une blouse opératoire

### Après l'opération.

L'infirmier(e) vient vous chercher au bloc opératoire et vous reconduit dans votre chambre.

Après le contrôle des paramètres vitaux (tension artérielle et pouls), elle vous assiste pour votre premier lever.

Elle vous accompagne jusqu'aux toilettes et vous aide à remettre vos vêtements personnels.

Vous recevez un repas.

L'infirmier(e) vous montre comment mettre une goutte et/ou un onguent ophtalmique et comment changer votre pansement.

L'infirmier(e) vous décrit l'aspect de votre œil :

- l'œil peut être rouge, il peut y avoir un œdème ou un hématome au niveau des paupières
  - cette description vous permettra de suivre l'évolution de l'état de l'œil quand vous serez de retour à domicile
- Avant de quitter l'hôpital, l'infirmier(e) vous remet l'ordonnance que le médecin a prescrit ainsi que le rendez-vous de contrôle.

### La convalescence

Vous serez certainement impressionné(e) de constater à quel point votre vue s'est améliorée et avec quelle rapidité.

Néanmoins, durant un certain temps, il faudra que vous respectiez quelques règles, afin de ne pas compromettre votre rétablissement.

Vous devez :

- appliquer votre traitement comme le médecin vous l'a prescrit
- respecter la fréquence de renouvellement du pansement
- aller au rendez-vous de suivi post opératoire

Vous évitez :

- de frotter ou d'appuyer sur l'œil opéré
- de vous coucher du côté de l'œil opéré le jour de l'opération
- de vous maquiller les yeux
- de vous pencher en avant
- de faire des efforts (tousseur, vous moucher, porter des charges...)
- d'aller à la piscine ou au sauna
- de jardiner ou de faire des travaux produisant de la poussière

Vous pouvez :

- vous promener
- vous doucher (sans mouiller vos yeux), prendre un bain
- reprendre la conduite d'un véhicule uniquement si vous avez l'autorisation du médecin ophtalmologiste

### La sortie

Nous espérons avoir répondu aux questions que vous vous posez. N'hésitez pas à faire appel à nous ou à votre ophtalmologue pour tout autre renseignement.

Si vous devez vous faire opérer de l'autre œil, conservez ce document pour la seconde intervention.